



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 21 octobre 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	24	30

Date de convocation 09 Octobre 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, , Stephan EMERAUX, Christelle GAUVAIN, Françoise GUILLAUMOT, Sébastien GUILLERMO, François GUYOT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Nicole PENSEE, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD,

Absents : Josette DEMANGEOT, Audrey DUHOUX, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Véronique NICKELS, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

Représentés :
Josette DEMANGEOT, par Franck DUHOUX
Christine GUILLEMY, par Stéphane MARTINELLI
Bernard GUY, par Claude COSSON
Etienne MARASI, par Didier COGNON
Patrice VOIRIN, par Lise COURTOIS
Jean-Marie WATREMETZ, par Thierry PONCE

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision modification n°1 du BP 2025
N° de délibération : 2025-21

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	30	30	0	0	0

- Vu** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,
- Vu** les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal, délibération du
- Vu** la délibération du Comité Syndical du Pays de Chaumont du 13 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025.

Considérant le besoin d'une mission complémentaire sur les travaux du SCoT

Considérant qu'une modification N°1 du budget primitif 2025 est nécessaire.

Qu'il est nécessaire de créditer en investissement le compte 202 « élaboration, modifications et révisions documents urbanismes pour un montant de 26 000 €.

Compte tenu du suréquilibre d'investissement constaté lors du vote du budget primitif : 171 071.08 € il n'est pas nécessaire d'équilibrer cette décision modificative.

SUR PROPOSITION du Président, de modifier les crédits du Budget Primitif 2025 de la manière suivante :

52121	Syndicat Mixte Pays de Chaumont	DM n°1 2025
Code INSEE	Syndicat Mixte Pays de Chaumont	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202-020 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		26 000.00 €		0.00 €

APRES en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

1° D'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le président,

[[[signature1]]]



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2025.10.27 10:36:32 +0100
Ref:9704040-14616532-1-D
Signature numérique
le Président

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.